



26 octobre 2021

## Intermodalité vélo+TER et vélo+autocar

Le manque d'interopérabilité entre le vélo et les transports collectifs est un frein au développement du vélo dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment avec les Trains Express Régionaux (TER) et les transports routiers interurbains (autocars) dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est compétente, ainsi que le SYTRAL pour les Cars du Rhône. C'est aussi un frein au développement d'un système de mobilité complet. Pour donner des orientations aux acteurs publics et privés concernés, le Collectif Vélo AuRA publie une prise de position sur le besoin de développer l'intermodalité vélo+TER et vélo+autocar.

Cette prise de position s'inscrit dans la continuité de la publication de *Plan Vélo Régional* diffusé à l'occasion de la campagne #ParlonsVelo2021 pour les élections régionales 2021.

Aussi, pour développer l'intermodalité vélo + TER et autocar + TER dans la région Auvergne Rhône-Alpes, notre collectif requiert pour 2027 :

### **Généraliser et développer le stationnement vélo sécurisé et la location courte durée de vélo dans les gares ferroviaires et routières, ainsi que l'emport de vélos non démontés à bord des TER et autocars**

Une politique intermodale implique de proposer des équipements suffisamment nombreux et correctement dimensionnés pour stationner son vélo en toute sécurité à proximité des gares ferroviaires ou routières et pouvoir emprunter un vélo à sa gare de destination, ou, pour répondre à l'ensemble des besoins, l'emporter sans difficulté à bord du TER ou de l'autocar.

#### Déplacements du quotidien :

- L'ensemble des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont équipées de stationnement vélo sécurisé pour un nombre de places équivalent à 9 % de la fréquentation voyageurs journalière. Le stationnement sécurisé est accessible sans coût et de façon lisible et simple à toutes et tous les cyclistes munis d'un titre de transport (qu'il s'agisse d'un abonnement ou d'un titre ponctuel). Il est implanté à proximité de la gare, au moins aussi près que le stationnement automobile, et

correctement signalé dans l'enceinte de la gare. Le stationnement peut accueillir tout type et toute dimension de vélos (vélo-cargo, tricycle, etc.).

- L'ensemble des TER et autocars de la région Auvergne Rhône-Alpes offrent min. 8 places vélo non démonté par rame de train et min. 5 places par autocar d'ici 2027<sup>1</sup> ; le service est gratuit et sans réservation ; une tolérance est observée au-delà des places disponibles si cela ne gêne pas les autres usager-es et ne contrevient pas aux règles de sécurité. Les places vélo sont signalées sur le quai (par exemple sur la signalétique de composition du train), et les agents s'efforcent à garder les places vélo libre d'accès.
- Les abonnés peuvent bénéficier d'une offre de location courte durée de vélo à leur gare de destination, ou une aide à l'achat ou à une location longue durée d'un vélo pliant à assistance électrique ou non.

Tourisme à vélo et usage de loisirs : L'ensemble des lignes de TER et autocars de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui desservent les grands itinéraires cyclables en haute saison sont équipées de minimum 25 places par train ; un espace est prévu pour les remorques ; une réservation multicanal est possible, mais non obligatoire ; le service est gratuit ou inférieur à 10 % du prix du billet. Un agent est présent pour assurer le bon fonctionnement du service. Une attention particulière est portée aux personnes à mobilité réduite qui souhaitent emporter leur vélo.

Notre collectif sollicite d'être consulté lors de la commande de nouveau matériel pour répondre aux besoins futurs de l'intermodalité vélo+TER ; un espace devra notamment être prévu pour les vélos de grand gabarit (vélos cargos, tandems, etc.).

## Rendre les gares ferroviaires et routières accessibles à vélo jusqu'aux quais

Des aménagements cyclables sécurisés qui desservent les gares ferroviaires et routières sont indispensables pour que le vélo soit une solution de rabattement pour tou-t-es les usager-es. La circulation en gare et la facilité d'accès aux quais est également à prendre en compte par l'installation d'équipements adéquats.

Accessibilité des gares : L'ensemble des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont accessibles grâce à des aménagements cyclables sécurisés reliés au réseau cyclable local et aux grands itinéraires.

Accessibilité aux quais : L'ensemble des quais sont facilement accessibles à vélo (par l'installation de goulottes, d'ascenseurs fonctionnels et correctement dimensionnés, ...). L'accès au quai par les vélos de grand gabarit (vélos cargos, tandems, etc.) doit être considéré à l'occasion de travaux sur l'accès aux quais.

L'installation d'équipements et l'existence de services nécessaires à la pratique du vélo au quotidien et de loisirs (auto-réparation, consigne, etc.), et donc notamment à proximité des pôles d'intermodalité, pourra faire l'objet d'une autre prise de position du Collectif Vélo AuRA.

---

<sup>1</sup> Si aucune solution technique ne permet d'offrir un emport accessible à tous, et qui n'impacte pas significativement la vitesse commerciale, nous suggérons d'étudier des solutions alternatives comme l'aide à l'achat et la location longue durée de vélo pliable mécanique et à assistance électrique.

### À propos du Collectif Vélo Auvergne Rhône-Alpes :

- Collectif d'associations [FUB](#), [FFCT](#), [Heureux Cyclage](#) et [AF3V](#) de la région AuRA
- Représentativité : 32 associations et plus de 10 000 adhérent-es



### Collectif Vélo Auvergne Rhône-Alpes

[www.collectifveloaura.fr](http://www.collectifveloaura.fr)



@CollVeloAuRA



@Coll\_Velo\_AuRA